

RADIO

Eddy Caekelberghs réintégré

Suspendu de La Première depuis une semaine, Eddy Caekelberghs est revenu à l'antenne hier soir.

Eddy Caekelberghs a repris jeudi soir la présentation de l'émission *Au bout du jour* sur La Première. Après la révélation d'un courriel envoyé depuis son adresse professionnelle, le journaliste avait été suspendu provisoirement mercredi dernier.

« La RTBF réitère sa confiance à Eddy Caekelberghs, lui-même assurant de sa confiance l'ensemble de la direction de la RTBF, chacun rappelant son attachement à l'indépendance éditoriale et au respect des règles déontologiques », a rapporté le média de service public sur son site internet.

La RTBF n'a pas donné de détails sur la teneur des discussions qui ont eu lieu entre le journaliste et

la direction. Mais, d'après cette dernière, « les conditions sont réunies » pour que M. Caekelberghs reprenne la présentation de son émission radiophonique *Au bout du jour*, diffusée du lundi au jeudi entre 19 h et 20 h sur La Première.

« La RTBF et sa rédaction continueront d'examiner, à l'aune des nouveaux canaux d'information et méthodes de communication, les règles et usages de l'entreprise, pour concilier, d'une part, la liberté d'expression – principe essentiel – de ses collaborateurs et le respect de son indépendance éditoriale et de l'impartialité qui font partie de ses valeurs fondatrices, statutaires et déontologiques, et, d'autre part, sa volonté permanente de garantir la crédibilité de son information et l'impartialité que le public est en droit d'attendre du service public », précise-t-elle.

La semaine dernière, *Sudpresse* avait révélé un courriel envoyé par Eddy Caekelberghs à plusieurs hauts membres du Centre d'action laïque, dont un ancien secrétaire général du PS, dans lequel il appelait à diffuser une interview télévisée datant de 2009 de l'an-

cienn ministre Louis Michel se déclarant pour la mobilité des êtres humains et la migration, afin de mettre en cause la politique actuelle du gouvernement dirigé par son fils, Charles Michel (MR).

Franc-maçon, réputé pour sa rigueur tout en étant clairement engagé à gauche, l'homme avait tout de même présenté dimanche son émission littéraire *Majuscules*, vu son sujet « hors polémique ». Il avait par ailleurs fait savoir qu'il porterait plainte au pénal, pour violation du secret de sa correspondance privée. « Un journaliste a le droit d'avoir des opinions personnelles et le courriel en cause est un échange privé qui ne s'apparente en rien à une prise de position publique », avait défendu son avocate.

Mercredi, devant le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le ministre en charge des Médias Jean-Claude Marcourt s'était dit « troublé » par les sanctions prises. « Il s'agit de l'utilisation méchante d'un mail privé pour nuire à une personne », avait-il estimé, tandis que le PS et Écolo ont critiqué les pressions exercées par le MR. ■